

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE

ARRÊTÉ 2022_250
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À
MONSIEUR PIERRE PENIN
2^{ème} ADJOINT

Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 27 mai 2020,
Vu la délibération n°DEL-2020-023 du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté n°2020_018 du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à Pierre Pénin,

Considérant que le maire est seul chargé de l'administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire,

ARRÊTE

Article 1 : Pierre Pénin, 2^{ème} adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

1. Ressources humaines
2. Dialogue social

Il assurera les fonctions suivantes :

Ressources humaines :

- En lien direct avec le maire et la direction générale, la définition et la mise en œuvre de la politique communale de ressources humaines, notamment :
 - o Politique de bien-être au travail
 - o Optimisation de la masse salariale
 - o Mise en œuvre du plan d'action RH
 - o Président du comité social territorial (CST)
 - o Prévention des risques et de l'absentéisme
 - o Suivi de la gestion prévisionnelle des carrières et des effectifs
 - o Parcours professionnel des agents
 - o Bilan des entretiens annuels
 - o Rédaction d'un règlement intérieur intégrant un plan de sobriété énergétique

Dialogue social :

- En lien direct avec le maire et la direction générale, la définition et la mise en œuvre de la politique communale du dialogue social
- Interlocuteur privilégié du comité social territorial (CST) et des représentants syndicaux
- Animateur des instances réglementaires avec les représentants du personnel

L'ensemble de ces missions est développé en détail sur une feuille de route, proposée par l'adjoint, validée par le maire et mise à jour tous les six mois.

Cette délégation n'emporte pas délégation de signature.

Article 2 : En qualité d'animateur Ressources, Pierre Pénin est chargé de mettre en relation les élus et de créer une dynamique de groupe dans le cadre de tout sujet transversal présentant un volet ressources humaines et finances. Il s'agit d'impulser le partage d'informations, de convoquer des réunions transverses ou encore de définir des éléments de langage partagés.

Pierre Pénin assure la coprésidence de la commission Ressources et de la sous-commission Ressources Humaines.

Article 3 : Aux fins de remplir les attributions déléguées et en lien avec le maire et la directrice générale des services, Pierre Pénin établira les modalités de la collaboration avec chacun des chefs de service concernés par la délégation dès la rédaction de sa feuille de route dédiée. Il s'agit de définir une organisation concertée ainsi que les échéances des actions (fréquences des réunions de suivi de dossiers, communication des documents, mise à disposition d'informations, etc.).

Article 4 : Aux fins d'informer sur les actions menées dans le cadre des attributions déléguées, il appartient à Pierre Pénin d'exprimer ses besoins de communication et d'associer autant que de besoin l'adjoint en charge de la communication.

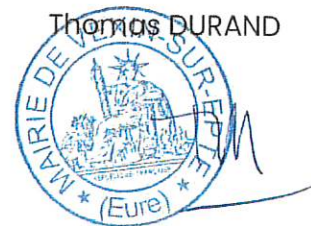
Article 5 : Pierre Pénin devra rendre compte au maire des actions menées conformément à sa feuille de route dédiée. Il devra également effectuer des retours réguliers aux adjoints, notamment en réunion de MDA, en concertation avec le maire.

Article 6 : L'arrêté n°2020_018 du 28 mai 2020 est abrogé.

Article 7 : Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié, inscrit au registre des arrêtés, et dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet de l'Eure et au comptable public.

Fait à Vexin-sur-Epte,
Le 07 DEC. 2022

Le maire,
Thomas DURAND



Monsieur Le Maire

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'élu le 08/12/2022

Nom, prénom PENIN Pénin

Signature de l'élu :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Pénin', written over a horizontal line.